

E.I. Sturdza Funds plc

Politique d'investissement responsable



Date d'entrée en vigueur : 2 mars 2021

Introduction

E.I. Sturdza Funds plc (la « **Société** ») est une société d'investissement OPCVM autogérée, autorisée par la Banque Centrale conformément aux European Communities (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2011 dans leur version modifiée (les « **Règlements OPCVM** »).

La Société est un « acteur des marchés financiers » aux fins du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Conformément à l'article 3 du SFDR, « Les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement ».

Le risque en matière de durabilité est défini dans le SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ».

La Société a délégué la gestion discrétionnaire des investissements de ses compartiments à E.I. Sturdza Strategic Management Limited (« **EISSML** »). EISSML intègre les risques en matière de durabilité à son processus de prise de décision en matière d'investissement et veille contractuellement à ce que les conseillers en investissement dûment désignés pour un compartiment de la Société soient tenus d'intégrer les risques en matière de durabilité au sein de leurs processus de prise de décision en matière d'investissement.

Par conséquent, et afin de respecter ses obligations au titre du SFDR, la Société souhaite adopter la Politique d'investissement responsable d'EISSML, qui figure en Annexe I.

Test de conformité d'EISSML avec sa Politique d'investissement responsable

Un rapport trimestriel d'EISSML à la Personne désignée, et un rapport trimestriel d'EISSML au Conseil, permet à la Société d'évaluer si EISSML respecte les termes de sa Politique d'investissement responsable.

Examen périodique de la Politique

La Personne désignée sera avisée des éventuels changements de la Politique d'investissement responsable d'EISSML telle qu'elle figure en Annexe I et évaluera si lesdits changements permettent à la Société de continuer à respecter ses obligations au titre du SFDR. La politique ainsi révisée sera présentée au Conseil en vue d'un examen, et si elle est jugée appropriée, en vue de son adoption.

Chaque année, la Personne désignée réalisera, conjointement avec EISSML, un examen de la mise en œuvre de la Politique d'investissement responsable d'EISSML au cours des douze derniers mois.



ERIC STURDZA
INVESTMENTS

Politique d'investissement responsable

Dans sa version adoptée par E.I. Sturdza Funds plc

Notre philosophie

Eric Sturdza Investments est conscient des enjeux mondiaux de l'humanité et de notre obligation de prendre des mesures nécessaires en vue de soutenir les initiatives visant à y faire face. Eric Sturdza Investments est convaincu que les normes élevées de responsabilité des entreprises relèvent généralement du bon sens sur le plan commercial et ont la capacité de protéger et d'accroître les rendements des investissements.

Nous cherchons à comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») en question applicables à nos investissements via notre processus de suivi, et à déterminer les points susceptibles de compromettre la valeur des investissements en portefeuille.

Dans cette optique, Eric Sturdza Investments a établi une Politique d'investissement responsable qui repose sur les piliers suivants :

- Les équipes de gestion de portefeuille avec lesquelles nous collaborons ont intégré la dimension ESG à leur processus d'investissement.
- Nous donnons priorité aux investissements dans les entreprises qui ont pleinement adapté leurs modèles/processus commerciaux, ou celles en phase active de transition, à des approches plus durables ; tout en déconseillant les investissements dans les entreprises qui ne sont pas à la hauteur à cet égard.
- Nous soutenons directement des initiatives caritatives et sociales qui tiennent compte de ces considérations.

Pour y parvenir, nous avons mis au point une approche d'investissement responsable en deux étapes :

1. Nous avons établi une liste d'exclusion de secteurs interdits à l'investissement ;
2. Nos équipes de gestion de portefeuille ont accès à des analyses et des données ESG de haute qualité, pour veiller à l'intégration de la dimension ESG à leurs processus d'investissement.

Cette Politique s'applique à tous les organismes de placement collectif pour lesquels Eric Sturdza Investments a été nommé Gestionnaire d'investissement.

Une analyse ESG précise, fiable et complète est cruciale pour notre processus. Nous collaborons donc avec Sustainalytics comme fournisseur de données. Sustainalytics est un des leaders mondiaux de l'analyse et des notations dans le domaine ESG et de la gouvernance d'entreprise. Fondée il y a plus de 25 ans, la société aide des centaines d'éminents investisseurs internationaux à respecter leurs objectifs en matière d'investissement responsable.

Eric Sturdza Investments pense que l'investissement responsable est le mieux incarné par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations unies. À titre de confirmation de notre approche en matière d'investissement responsable, nous figurons parmi les signataires des PRI, et nous défendons ses six principes directeurs. À long terme, notre objectif est d'offrir aux clients un accès à une série de portefeuilles d'investissement durables qui alignent véritablement leurs ambitions de rendements des investissements sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (voir Annexe 1 pour de plus amples informations).

Nos stratégies d'investissement doivent répondre à deux objectifs (outre leurs objectifs financiers) :

- Inciter les entreprises et les pouvoirs publics à améliorer leur impact environnemental, social et de gouvernance.
- Réaliser des investissements qui s'alignent sur les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Notre processus

Eric Sturdza Investments a mis en place un Comité ESG (composé de membres de la direction) qui régit la définition et l'application de sa Politique d'investissement responsable, sous réserve de l'accord du Conseil. Le Comité ESG sera guidé par les conventions internationales et les lois et directives applicables, et s'appuiera sur l'analyse de spécialistes lors de la définition des critères ESG.

Chacun de nos Conseillers en investissement a établi sa propre politique d'investissement responsable en grande partie alignée sur la nôtre, et qui sert à déterminer la gestion du/des portefeuille(s) dont ils ont la charge.

1. Politique d'exclusion

- a) Nous nous interdisons d'investir sciemment dans des entreprises impliquées dans les armes controversées (systèmes d'armes principaux ou composants / services considérés comme sur-mesure). Nous excluons également les entreprises considérées comme impliquées dans ce domaine via une participation substantielle (supérieure à 10 %).
- b) Nous nous interdisons d'investir sciemment dans des entreprises qui tirent une part substantielle (nous entendons par substantielle une part supérieure à 10 %, sauf disposition contraire ci-dessous) de leur chiffre d'affaires des domaines de produits suivants :
 - Extraction de charbon thermique.
 - Production électrique à partir de charbon thermique (part du chiffre d'affaires > 25 %).
 - Extraction de sables bitumineux.
 - Exploration et extraction de pétrole et de gaz en Arctique.
 - Extraction de gaz de schiste.
 - Armes légères (clients civils et vente au détail).
 - Prêt à des conditions abusives.
 - Traitement de la viande de baleine.
 - Produits du tabac (production).
 - Divertissement pour adultes (production et distribution).

Veuillez consulter l'Annexe 2 pour toute information complémentaire concernant chacun des domaines de produits exclus et les raisons pour lesquelles nous avons choisi de les exclure de nos portefeuilles.

Notre liste d'exclusion sera réexaminée chaque année à moins qu'un événement spécifique nécessite un examen hors cycle.

Nous utilisons l'outil « Product Involvement » de Sustainalytics afin de déterminer en toute indépendance les entreprises impliquées dans des secteurs / pratiques exclu(e)s.

Pourquoi n'excluons-nous pas tous les combustibles fossiles de nos portefeuilles ?

Actuellement, l'économie mondiale a toujours besoin des énergies traditionnelles (pétrole, charbon, gaz, etc.) pour fonctionner. Si la production d'énergies traditionnelles s'arrêtait du jour au lendemain, l'activité économique s'effondrerait et nous n'aurions pas les ressources pour faire face aux enjeux de la société.

Logiquement, si nous devions éliminer tous les fournisseurs d'énergie traditionnelle, nous serions contraints d'éliminer également toutes les entreprises qui utilisent l'énergie traditionnelle comme facteur de production ; cela engloberait des pans entiers du marché investissable. D'autre part, même s'il s'agit d'une faible proportion de leur activité commerciale, certaines entreprises énergétiques investissent dans les énergies renouvelables et / ou des technologies de captage du carbone.

La majorité d'entre elles sont de grandes entreprises; leurs investissements sont donc substantiels et ont le potentiel d'affecter le changement à un rythme accéléré. Nous souhaitons encourager les entreprises qui opèrent une transition rapide et pénaliser celles qui ne le font pas. Ainsi, nous n'investissons que dans des entreprises qui ont pris en compte les impacts ESG dans leur secteur et réalisent des améliorations pour l'avenir.

Nous pensons que cette approche va inciter les entreprises énergétiques à investir dans les technologies plus propres.

2. Intégration de la dimension ESG

Outre le recours à des méthodes traditionnelles lors de la sélection des composants du portefeuille (analyse fondamentale, méthodologies d'évaluation, etc.), nous demandons également à nos Conseillers en investissement d'intégrer la prise en compte des facteurs ESG à leur processus.



Nous prévoyons la prise en considération des facteurs suivants (notez que cette liste n'est pas exhaustive) :

Gouvernance

- Taille, diversité et indépendance du Conseil d'administration.
- Qualité du Conseil d'administration et de la direction.
- Engagement du Conseil d'administration vis-à-vis des facteurs ESG.
- Transparence (politique de rémunération).
- Risque de corruption.

Facteurs environnementaux

- Utilisation de l'énergie et des ressources naturelles (émissions de carbone / consommation d'eau).
- Pollution / production de déchets dangereux.
- Contribution positive à l'environnement.
- Production de technologies « vertes ».
- Prise en compte de la chaîne de production.

Facteurs sociaux

- Influence sur les communautés / parties prenantes.
- Activités et pratiques commerciales illégales.
- Pratiques professionnelles éthiques (santé et sécurité).
- Contribution positive à la société via des organisations caritatives et autres programmes.

Par ailleurs, nous demandons à nos Conseillers en investissement de dialoguer activement avec les sociétés en portefeuille. Nous soulignons également l'importance de l'utilisation des droits de vote pour garantir une culture de gouvernance d'entreprise solide et une place privilégiée accordée aux questions environnementales.

Pour ce faire, nous utilisons les ressources d'Institutional Shareholder Services (ISS), un prestataire de services de vote de premier ordre. Notre intention est d'exercer les droits de vote rattachés à une part élevée des procurations. Un rapport annuel sur les votes sera publié sur notre site Web résumant notre activité de vote.

En outre, nous surveillons régulièrement les caractéristiques sociales et environnementales via un examen actif de tous les portefeuilles, afin d'assurer la conformité avec nos responsabilités en qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies et avec nos propres objectifs tels que définis dans la présente Politique.

Nous sommes membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), un organisme européen visant à la collaboration des investisseurs dans le domaine du changement climatique. Dans le cadre de cette obligation, nous envisageons de suivre l'empreinte carbone de chaque portefeuille à l'aide des données fournies par Sustainalytics, et d'encourager les Conseillers en investissement à dialoguer avec les entreprises sous-jacentes sur les stratégies en vue d'améliorer leur empreinte carbone et de réduire/atténuer les risques climatiques. En outre, nous allons collaborer avec d'autres membres afin de plaider en faveur de meilleures pratiques pour faire face aux risques climatiques.

Lorsque nous détectons un risque ESG important sur une position individuelle, nous attendons du Conseiller en investissement qu'il justifie la raison de la détention de cette position ; peut-être la société détenue cherche à réaliser des améliorations ou le Conseiller en investissement n'est pas d'accord avec l'évaluation de Sustainalytics.

Dans un cas comme dans l'autre, nous attendons du Conseiller en investissement qu'il ait dialogué avec la société détenue et qu'il fournisse une justification. Si nous ne sommes pas satisfaits de son explication, nous lui demandons de céder la position moyennant un délai raisonnable dans l'intérêt des investisseurs.

Le Gestionnaire d'investissement et les Conseillers en investissement se conforment également aux exigences publiées par les autorités françaises (position de l'AMF DOC-2020-03), comme indiqué dans l'Annexe 3.

Annexe 1

En 2016, les Nations unies ont lancé leurs 17 Objectifs mondiaux de développement durable. Suite à la collaboration entre les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile et les citoyens, les Objectifs mondiaux en matière de pauvreté, d'inégalité, d'injustice et de changement climatique ont été adoptés, dans le but de réaliser des changements positifs dans tous ces domaines d'ici 2030.



Pour toute information complémentaire relative aux Objectifs de développement durable des Nations unies, consultez : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

Annexe 2

Extraction de charbon thermique – Au cours du cycle de vie, le charbon thermique génère de plus fortes émissions de carbone que les autres sources de combustibles fossiles. Le charbon thermique est principalement utilisé dans la production d'électricité.

Production électrique au charbon thermique – Sur le plan de la production d'énergie, le charbon thermique est facilement substituable.

Extraction de sables bitumineux – Considérée comme source non traditionnelle car l'extraction génère de fortes émissions de carbone et des souillures. Les méthodes d'extraction entraînent la pollution de l'air « in situ », ainsi que le prélèvement d'eau et la contamination issue de l'extraction minière.

Exploration et extraction du pétrole et du gaz en Arctique – L'exploration du pétrole et du gaz naturel en Arctique est controversée au vu du changement climatique mondial et du fait du risque accru de catastrophes environnementales.

Extraction du gaz de schiste – La production implique des risques environnementaux, comme la pollution de l'eau et les émissions de carbone. La fracturation hydraulique (fracking) est nécessaire pour extraire le gaz naturel du schiste, ce qui pose des problèmes environnementaux en raison des effets potentiels sur le bassin hydrographique. L'énergie liée au gaz de schiste entraîne également des émissions de carbone légèrement plus élevées que les ressources traditionnelles.

Armes controversées – Eric Sturdza Investments reconnaît le droit des nations à utiliser les armes légitimes à des fins d'auto-défense nationale et de sécurité nationale comme indiqué dans la Charte des Nations unies. Nous acceptons que divers types d'armes sont nécessaires pour réaliser les objectifs reconnus à l'échelon international, tels que les missions de maintien de la paix.

Toutefois, le secteur de la défense est complexe, et nous sommes conscients que le secteur comporte des risques significatifs liés à divers types d'armes controversées et à leur usage potentiel en cas de violation des lois humanitaires internationales ; ou à des fins autres que la sécurité nationale et l'auto-défense.

Dans ce contexte, nous nous concentrons sur les armes controversées. Il s'agit d'armes susceptibles d'infliger des blessures graves aux civils, ou dont les victimes sont des civils. Cela concerne six types d'armes dans les catégories suivantes :

1. Armes de destruction massive :
 - a) Armes nucléaires.
 - b) Armes chimiques.
 - c) Armes biologiques.
2. Armes qui imposent des risques considérables aux civils pendant et/ou après la cessation des hostilités :
 - a) Mines anti-personnel.
 - b) Bombes à fragmentation.
 - c) Munitions à uranium appauvri.

Nous excluons les entreprises impliquées dans le système d'armes principal, ou les composants/ services du système d'armes principal considérés comme sur-mesure et essentiels pour l'usage meurtrier des armes indiquées.

Armes légères, clients civils – Considérées comme controversées car elles sont censées être un facteur important de la hausse des conflits armés dans le monde. Il s'agit des armes de choix de nombreux groupes terroristes dans le monde, qui empêchent souvent la reconstruction et le développement aisés à l'issue d'un conflit. Outre les pertes humaines et le dommage physique, la violence armée induit également des coûts économiques (directs et indirects) considérables.

Prêt à des conditions abusives – Considéré comme controversé du fait de l'éthique commerciale douteuse ou immorale et des impacts socio-économiques potentiels des taux d'intérêt élevés et / ou des conditions défavorables sur les emprunteurs.

Traitement de la viande de baleine – Considéré comme controversé puisque le nombre de baleines a décliné de plus en plus pendant les années de surexploitation et certaines espèces sont en voie d'extinction. La controverse sur le plan éthique concerne également la souffrance animale lors de la chasse.

Annexe 2 (suite)

Produits du tabac ; production – Les effets néfastes du secteur du tabac sont bien documentés :

- Le tabac tue jusqu'à la moitié de ses consommateurs et plus de 8 millions de personnes par an.
- Environ 80 % du 1,1 milliard de fumeurs dans le monde vivent dans des pays à revenu faible et intermédiaire.
- Dans certains pays, les enfants sont employés dans la culture du tabac pour accroître le revenu familial.
- L'industrie du tabac dissimule les dangers causés par ses produits.

Source : World Health Organisation (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>).

En 2017, le Pacte mondial des Nations unies (une initiative des Nations unies visant à encourager les entreprises à adopter des politiques durables) a interdit la participation des fabricants de tabac. Leur décision a reconnu que les produits du tabac sont en violation flagrante des Objectifs mondiaux des Nations unies, notamment du droit à la santé publique et au bien-être.

À notre avis, il existe un conflit fondamental et irrémédiable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique. L'industrie du tabac produit et promeut un produit reconnu scientifiquement comme addictif, qui provoque la mort et la maladie et génère divers problèmes sociaux, notamment la pauvreté accrue.

Il est clair que le dialogue avec les acteurs du secteur ne conduira à aucun changement, puisque les fabricants de tabac ne cesseront pas de produire des cigarettes. Par conséquent, nous avons décidé que l'investissement dans le tabac n'est pas compatible avec notre engagement d'investisseur socialement responsable.

Divertissement pour adultes – Considéré comme controversé car il est censé saper la foi et les valeurs familiales. Autres préoccupations : les supports montrent la soumission des participants. Par ailleurs, le secteur est largement considéré comme fondé sur l'exploitation.

Annexe 3

Afin de se conformer aux exigences publiées par les autorités françaises (position de l'AMF DOC-2020-03), le Gestionnaire d'investissement et les Conseillers en investissement devront également :

- Veiller à ce que la notation moyenne de risque ESG du portefeuille du Fonds soit supérieure à la notation moyenne de risque ESG de l'univers d'investissement du Fonds.
- La proportion du portefeuille du Fonds avec une notation ESG doit être supérieure à :
 - 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans les pays développés, les titres de créance et les instruments du marché monétaire avec une notation de crédit investment grade, ou les obligations souveraines émises par les pays développés ;
 - 75 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans les pays émergents, les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créance et les instruments du marché monétaire avec une notation de crédit à haut rendement, ou les obligations souveraines émises par les pays émergents.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :



Andrew Fish

Directeur Général

+44 1481 731705

a.fish@ericsturdza.com



Adam Turberville

Directeur

+44 1481 742380

a.turberville@ericsturdza.com

E.I. Sturdza Strategic Management Limited

3ème étage, Maison Trinity

Rue du Pré, St. Peter Port

Guernesey GY1 1GX

Îles anglo-normandes

ericsturdza.com



ericsturdza.com